



# JOURNAL OFFICIEL

## District Seine & Marne

### SOMMAIRE

- Agenda
- Informations Diverses
- PV Cellule COVID du 08.10.2020
- Info PV Commission de Discipline du 07.10.2020
- PV Commission d'Arbitrage - section administrative du 01.10.2020
- PV Commission des Statuts & Règlements du 06.10.2020
- PV Commission d'Organisation des Commissions des 06.10.2020 & 08.10.2020
- PV Commission des Terrains du 01.10.2020
- Agenda Technique

## FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Nous vous informons qu'en raison d'une réunion du personnel administratif le District (sites de MONTRY et MELUN) sera fermé le

**mardi 13 octobre 2020 toute la journée**

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

**SAMEDI 17 OCTOBRE 2020**

**A LESIGNY**

Complexe de l'Entre Deux Parcs  
Avenue des Hyverneaux  
77150 LESIGNY

- ◆ émargement à partir de 8 heures
- ◆ début Assemblée Générale à 9 heures

**Merci aux clubs de bien vouloir nous faire parvenir leurs questions écrites pour le samedi 10 octobre 2020 au plus tard**

**Les différents documents ont été envoyés aux clubs sur leurs messageries officielles**

### REUNION FOOT FEMININ

Comme vous avez pu le constater, il n'a pas été possible d'organiser la traditionnelle réunion de Rentrée du Football Féminin en ce début de saison. En effet, le contexte sanitaire actuel ne nous a pas permis d'obtenir une salle permettant la mise en œuvre des mesures de prévention nécessaires.

C'est pourquoi, nous vous proposons de retrouver vos responsables de foot animation lors d'une visioconférence

**le mercredi 21 octobre 2020 à 19H00**

Les modalités de connexion ont été envoyées sur les messageries officielles des clubs

### MATCHS REMIS FOOT A 11

- ▶ suite à la refonte des championnats CDM D2, les journées 1 et 2 seront reprogrammés les 25.10.2020 et 01.11.2020
- ▶ suite au report de la journée 1 du 13.09.2020 des championnats U16D3 cette dernière sera reprogrammée le 01.11.2020
- ▶ concernant les matchs reportés des autres catégories, ils seront reprogrammés les 24-25.10.2020 et/ou les 31.10-01.11.2020

**Ces informations seront disponibles dans les agendas clubs courant semaine prochaine**



### MISE A JOUR

Dans le cadre de l'Assemblée Générale, il est demandé à tous les clubs de mettre à jour leur Président sur Footclubs

### CALENDRIER FOOT A 11

Dans ce numéro retrouvez la mise à jour du calendrier des U16D3C

# Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

## Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

**. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures**

**- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 10 et 11 octobre 2020



Mme Christiane CAU  
06.43.70.72.10

# Agenda du District

## SITE DE MONTRY

### COMMISSIONS

Mercredi 14 octobre 2020

Commission de Discipline

17 heures

Jeudi 15 octobre 2020

Commission d'Organisation des  
Compétitions

14 heures

## EN VISIO CONFERENCE

### COMMISSIONS

Lundi 12 octobre 2020

Commission des Terrains

14 heures

Mardi 13 octobre 2020

Commission des Statuts & Règlements

18 heures

### MANIFESTATIONS

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

2ème partie du module 1 de formation arbitre

District site de MONTRY

-

1ère partie du module 2 de formation arbitre

GUIGNES

# Fonctionnement du District

**Référent COVID District** : Ludovic VANTYGHM – Vice-Président

**Référent COVID Régional** : Philippe COUCHOUX – Secrétaire Général Adjoint LPIFF

## Point de situation

Comme nous nous y étions engagés, nous mettons en place un nouveau protocole, lié au contexte pandémique : COVID 19.

La situation actuelle ne permet malheureusement pas de revenir à une activité normale pour le fonctionnement administratif et technique du District pour cette rentrée sportive.

L'évolution, à date, de la pandémie empêche également de stabiliser et pérenniser une organisation.

En conséquence, nous avons pris la décision **d'adopter un fonctionnement qui vise à actualiser chaque jeudi (pour la semaine à venir) le présent protocole.**

## Fonctionnement - Semaine 42

La fermeture au public du District sur les sites de Montry et Melun est maintenue. Le District reste, bien entendu, joignable par mail ou téléphone.

### Fermeture des 2 sites du District :

**Le mardi 13 octobre 2020 toute la journée**

Ouverture :

#### **MELUN :**

Lundi : 9 heures –12 heures et 14 heures - 17 heures 30

Mercredi : 9 heures –12 heures et 14 heures - 17 heures 30

Jeudi : 9 heures –12 heures

Vendredi : 9 heures –12 heures et 14 heures - 17 heures 30

#### **MONTRY :**

Lundi : 14 heures – 17 heures

Mercredi et jeudi : 10 heures –12 heures et 14 heures – 17 heures 30

Vendredi : 14 heures – 17 heures 30

Si la présence d'un club est nécessaire, ou bien si ce dernier sollicite le District, cela se fera uniquement par prise d'un rendez-vous auprès du Directeur Administratif afin de mettre en place, en amont, des mesures sanitaires adaptées.

Afin d'optimiser l'accompagnement, le District peut être sollicité pour toutes questions liées à la reprise de l'activité au sein du club.

## Coupe de France – Tour 5



Le Comité Directeur du DISTRICT félicite les clubs qui se sont qualifiés pour le 5ème tour.

Vous trouverez ci-dessous le tirage au sort pour le dimanche 18 Octobre 2020.





Le Comité Directeur transmet tous ses encouragements à ses représentants.





# CELLULE COVID

## **PROCÈS VERBAL du jeudi 08 octobre 2020**

### **Visio Conférence**

**Animateur** : Ludovic VANTYGHM

**Secrétaire de séance** : Nicolas MAKSYMIUK

**Présents** : Christiane CAU - Philippe COLLOT - Gérard VIVES

**Absent excusé** : Pierre BILLARD

**Match 23279101 – NANTEUIL 12 – CS MEAUX ACADEMY 14  
U12 AVENIR Groupe B du 10/10/2020**

Après étude des courriels du club du CS Meaux Academy,  
La cellule COVID du District 77 a décidé, en sa réunion du 08/10/2020

**le report du match à une date ultérieure.**



# Commission Départementale de Discipline

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du mercredi 07 octobre 2020**

**Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS**

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

## **REPRISE DE DOSSIERS**

**Match 22522608  
Brie FC 1 – St Mard 1  
SENIORS D3A du 27/09/2020**

**Match 22520033  
Val Europe 1 – Brie Est / Buccenne 1  
U18 D2A du 27/09/2020**

## **CHAMPIONNAT**

**Match 22514843  
FC Guignes 1 – Cesson VSD 2  
U14 D4C du 26/09/2020**

**Match 22526461  
Montereau 1 – Roissy 1  
SENIORS D1 du 04/10/2020**

**Match 22526462  
Villeparisis 2 – Avon 1  
SENIORS D1 du 04/10/2020**

**Match 22526465  
Pontault Port. 1 – Chelles 1  
SENIORS D1 du 04/10/2020**



**Match 22525217**  
Thorigny 1 – Changis 1  
SENIORS D2A du 04/10/2020

**Match 22525350**  
Val de France 2 – Emerainville 1  
SENIORS D2B du 04/10/2020

**Match 22525352**  
Lesigny 1 – Champs 1  
SENIORS D2B du 04/10/2020

**Match 22522880**  
Mormant FC 1 – Pontault UMS 2  
SENIORS D3D du 04/10/2020

**Match 22522972**  
Champenois Mam. Ver. 1 – Pays Bières 1  
SENIORS D3E du 04/10/2020

**Match 23054472**  
Varennes 1 – Ponthierry 2  
SENIORS D4D du 04/10/2020

**Match 2524960**  
Champs 11 – Combs 11  
VETERANS D2B du 04/10/2020

**Match 23100281**  
Nangis 12 – Montereau 11  
VETERANS D4C du 04/10/2020

## **DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

**Match 23072122**  
Fontainebleau 2 – Bagneaux Nem. 2  
Coupe Comité SENIORS du 19/09/2020

**Match 22522789**  
Cosmo 1 – Courtry 1  
SENIORS D3C du 27/09/2020



# Commission Départementale d'Arbitrage

## PROCÈS VERBAL du jeudi 01 octobre 2020

### Section Administrative

**Animateur** : Alain WATTIAU

**Présents** : Michel NIEGARDOWSKI - Dominique CHATELLIER – Mohamed MORIBA DIAKITE

**Absent excusé** : Fabien EL MKELLEB

Ouverture de la séance : **19h00**.  
Par conférence téléphonique.

La section administrative souhaite la bienvenue à M. Mohamed MORIBA DIAKITÉ.

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **Rappels aux Arbitres Officiels :**

###### Rappel communication :

En aucune circonstance, la CDA ne prescrit aux arbitres officiels de contacter directement les clubs ou leurs représentants.

Il est rappelé que seule la permanence de la CDA doit être contactée dans les situations définies par ailleurs (incidents de toutes natures, arrêt d'un match quel qu'en soit le motif, etc.).

###### Obligation de rédaction de rapport :

Pour rappel, il est prescrit de fournir un rapport pour tous les incidents survenus dans le cadre d'une rencontre.

Lorsque trois arbitres officiels sont désignés, les trois arbitres doivent fournir un rapport.

Cela concerne naturellement les incidents survenant pendant le match mais aussi et surtout ceux qui pourraient se produire avant ou après la rencontre.

Tous les incidents survenant avant, pendant ou après match doivent impérativement être mentionnés sur la FMI.

De plus, il est prescrit de fournir un rapport pour toute rencontre qui ne s'est pas déroulée compte tenu de l'état d'un terrain.

Dans ces circonstances, il est nécessaire de documenter correctement la FMI via la rubrique adéquate.

#### **1. COURRIERS**

##### **1.1. ARBITRES**

- **Kaba KEITA** : Mail du 10/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **David PAPIN** : Mail du 13/07/2020. Annulation demande d'année sabbatique. **Pris note.**

- **Fabien ANDRE** : Mail du 13/07/2020. Demande de licence. **Pris note.**
- **Aitman OUSEFROU** : Mail du 15/07/2020. Dossier médical. **Réponse apportée par SACDA.**
- **Ruddy LOUISERRE** : Mail du 16/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Sébastien CHAVANON** : Mail du 22/07/2020. Nouvelle adresse postale. **Pris note.**
- **Alvaro CAMPOS SUAREZ** : Mail du 23/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Quentin VERRIER** : Mail du 26/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Okan ASLAN** : Mail du 28/07/2020. Dossier médical. **Réponse apportée par SACDA.**
- **Ibrahim SYLLA** : Mail du 28/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Tony HAMOUD** : Mail du 29/07/2020. Planning match amicaux. **Pris note.**
- **Faïssel BOUJAADA** : Mail du 30/07/2020. Problème messagerie officielle. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Thierry BORDEREAU** : Mail du 30/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Vincent KWADJANI** : Mail du 03/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Cyril VOLIA** : Mail du 03/08/2020. Demande d'affectation AAD pour la saison 2020/2021. **Transmis à la CDA.**
- **David PAPIN** : Mail du 04/08/2020. Matches amicaux. **Pris note.**
- **Samy TAYAT**. Mail du 04/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Tony HAMOUD** : Mail du 05/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Yann LAPLACETTE** : Mail du 06/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Cédric NOBLIN** : Mail du 06/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Kévin ELLUL** : Mail du 07/08/2020. Dossier médical. **Réponse apportée par SACDA.**
- **Christopher FERREIRA** : Mail du 07/08/2020. Démission futsal. **Pris note.**
- **Abdel-Havid ALEM** : Mail du 11/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Samy TAYAT**. Mail du 13/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Thomas BRIAND** : Mail en date du 14/08/2020. Dossier médical.. **Pris note.**
- **Gani RENAKU** : Mail en date du 16/08/2020. Dossier médical.. **Pris note.**
- **Samy TAYAT**. Mail du 18/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Bruno PAYET** : Mail en date du 18/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Melissa TERRIEN** : Mail en date du 18/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Frédéric RABELLE** : Mail en date du 18/08/2020. Matches amicaux. **Pris note.**
- **Cédric PLANTIER** : Mail en date du 21/08/2020. Demande de reprise de l'arbitrage. **Le dossier sera étudié en CDA.**
- **Nathanaël BERTHELOT** : Mail en date du 23/08/2020. Matches amicaux. **Pris note.**
- **Sébastien SAINTON** : Mail en date du 24/08/2020. Début de saison. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Patrick VACHE** : Mail en date du 24/08/2020. Ecussons. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Mathieu DAUPHIN** : Mail en date du 25/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **José SHILLINGFORD** : Mail en date du 25/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Moussa SIDIBE** : Mail du 26/08/2020. Arrêt de l'arbitrage. **La CDA remercie M.SIDIBE pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**
- **Melissa TERRIEN** : Mail en date du 27/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Hassan EL GOUMLI** : Mail en date du 27/08/2020. Dossier médical. **Réponse apportée par SACDA.**
- **Thomas HALLEUR** : Mail en date du 27/08/2020. Protocole de reprise. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 28/08/2020. Matches amicaux. **Pris note.**
- **Philippe DURAND** : Mail en date du 30/08/2020. Protocole de reprise. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Huseyin ALTINPINAR** : Mail en date du 30/08/2020. Dossier médical. **Réponse apportée par SACDA.**
- **Abdelali DEFAA** : mail en date du 31/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Mansour BENADDA** : Mail en date du 31/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Cristel ZEPKE DJOUMBI** : mail en date du 31/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 01/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Sandy ARANDA** : Mail en date du 01/09/2020. Renouvellement licence. **Pris note.**

- **Mustapha TAHIRI** : Mail en date du 01/09/2020. Renouvellement licence. **Pris note.**
- **Mathieu DAUPHIN** : Mail en date du 01/09/2020. Questions diverses. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Bruno BIARNE** : Mail en date du 02/09/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Tengis ZORIGTBAATAR** : Mail en date du 02/09/2020 informant la CDA de son arrêt de l'arbitrage pour une durée de deux ans. **La CDA remercie M.ZORIGTBAATAR pour les services rendus à l'arbitrage Seine et Marnais.**
- **Yob Michel MOMBO** : Mail en date du 02/09/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Franck MAZUIR** : Mail en date du 04/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 04/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Christopher FERREIRA**: Mail du 07/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Huseyin ALTINPINAR** : Mail en date du 05/09/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **José SHILLING FORD** : Mail en date du 07/09/2020. Licence 2020/2021. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Kadir CAVDAR** : Mail en date du 08/09/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Mathieu DAUPHIN** : Mail en date du 09/09/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **David DELZOR** : Mail en date du 11/09/2020. Arrêt de l'arbitrage en fin de saison 2020/2021. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 04/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 11/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Xavier SANDRAT** : Mail en date du 13/09/2020. Désignations. **Transmis à la section désignations.**
- **Thierry BLANC**. Mail en date du 14/09/2020. Récusation observateur. **Transmis à la CDA.**
- **Bansimaba KIBOUILOU**. Mail en date du 19/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Abdelkader TAITOUS** : Mail en date du 21/09/2020 informant la CDA de son arrêt de l'arbitrage. **La CDA remercie M.TAITOUS pour les services rendus à l'arbitrage Seine et Marnais.**
- **Jean Paul FRABOULET** : Mail en date du 21/09/2020 informant la CDA de son arrêt de l'arbitrage. **La CDA remercie M. FRABOULET pour ses nombreuses années au sein de l'arbitrage Seine et Marnais.**
- **Frédéric RABELLE** : Mail en date du 28/09/2020. Demande d'année sabbatique. **Transmis à la CDA.**
- **Pierre BOISSEAU** : Arbitre JAR1. Mail en date du 28/09/2020. Parrainages. **Transmis à la CDA.**
- **Idriss TAKBA GACHABI** : Mail en date du 29/09/2020. Demande un changement de catégorie. vers la catégorie AAD. **Transmis à la CDA.**
- **Mustapha TAHIRI** : Mail en date du 29/09/2020. Demande d'arbitrage le samedi après-midi ou le dimanche matin. **Transmis à la CDA.**
- **Gilles TISSIER** : Mail en date du 01/10/2020. Demande d'année sabbatique. **Transmis à la CDA.**

#### a. CRA - LPIFF - FFF

##### CRA – LPIFF :

Journaux Numériques LPIFF N°560/561/562/563/564.

Mail du 13/07/2020. Calendrier formations arbitrage 2020/2021. **Réponse apportée par président CDA.**

Mail du 20/07/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 27/07/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 05/08/2020. Rappel des décisions prises en CRA concernant le championnat du samedi. **Pris note.**

Mail du 14/08/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section**

Mail du 18/08/2020. Situation stagiaires Ligue. **Pris note.**

Mail du 20/08/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 25/08/2020. Directives Coupe de France. **Pris note et transmis aux arbitres désignés.**

Mail du 27/08/2020. Tests physiques futsal. **Pris note.**

Mail du 27/08/2020. Désignations coupe Gambardella. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 28/08/2020. Protocoles et consignes. **Pris note.**

Mail du 02/09/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 02/09/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 07/09/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 13/09/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section**

Mail du 11/09/2020. Désignations coupe Gambardella. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 11/09/2020. Demande d'arbitres officiels. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 14/09/2020. Dossier médical arbitre district. **Pris note.**

Mail du 17/09/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 17/09/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 17/09/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 23/09/2020. Désignations U20 Elite 3. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 24/09/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 25/09/2020. Désignations coupe Gambardella. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 25/09/2020. Désignations coupe de Paris Jeunes. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

FFF :

Néant.

#### **b. DIVERS**

- **Sylvain BOISSEAU** : Mail du 14/07/2020. Adresse mail de M. Minh-Tien PHAM. **Pris note.**
- **Sylvain BOISSEAU** : Mail du 14/07/2020. Tournoi SAINT SOUPPLETS. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Frédéric BELYAZID** : Mail du 20/07/2020. Demande d'écusson du District. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Nicolas LEFEVRE** : Mail du 16/08/2020. Demande de transfert de dossier. **Le secrétariat du District fera le nécessaire.**
- **Gilles TANNIER** : Mail du 16/08/2020. Dossier médical de M. Cyril GUEUCIER. **Pris note.**
- **Christine MINOR** : Mail du 28/08/2020. Dossier médical de M. Gamaleil ZOUMARA. **Pris note.**
- **Sylvain BOISSEAU** : Mail du 29/08/2020. Protocoles et consignes. **Pris note.**
- **Zouhir EL QANDILI** : Mail du 01/09/2020. Décision CDA. **Pris note.**
- **Régis CHARLES DONATIEN** : Mail du 09/09/2020. Mutation District 77. **Réponse apportée par SCDA.**

#### **c. OBSERVATEURS**

Néant.

#### **d. DISTRICT SEINE-ET-MARNE DE FOOTBALL**

- Mail en date du 10/07/2020. Notifications. **Pris note.**
- Mail du 16/07/2020. District de Loire Atlantique : Demande de transfert de dossier de M. Alhassane BANGOURA. **Le secrétariat du district se charge des démarches.**

- Mail en date du 17/07/2020. Licence arbitre indépendant. **Pris note.**
- Mail en date du 01/09/2020. Demande de transfert du dossier de M. Amadou DIARRA auprès du district. **Pris note.**
- Mail en date du 17/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Mail en date du 20/07/2020. Dossiers médicaux. **Pris note.**
- Mail en date du 21/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Mail en date du 25/08/2020. Notifications. **Pris note.**
- Mail en date du 26/08/2020. Protocoles de reprise. **Pris note.**
- Mail en date du 27/08/2020. Protocoles de reprise. **Pris note.**
- Mail en date du 09/09/2020. Dossiers médicaux. **Pris note.**
- Mail en date du 11/08/2020. Notifications. **Pris note.**
- PV de la commission de discipline en date du 11/09/2020. **Pris note.**
- Mail en date du 11/08/2020. Report de matchs cellule COVID. **Pris note.**
- Mail en date du 14/09/2020. Inscriptions FIA. **Pris note.**
- Mail en date du 17/09/2020. Protocole de reprise du foot animation. **Pris note.**
- Mail en date du 18/09/2020. Respect du protocole COVID. **Pris note et transféré à l'ensemble du corps arbitral.**
- Mail en date du 18/09/2020. Consignes sanitaires Futsal. **Pris note.**
- PV de la commission de discipline en date du 25/09/2020. **Pris note.**

#### e. CLUBS

- **MAROLLES AS** : Mail en date du 14/07/2020. Demandes d'arbitres pour la saison 2020/2021. **Réponse apportée par le secrétariat du District.**
- **FC MORMANT** : Mail en date du 23/07/2020. Demande de renseignements sur la FIA. **Réponse apportée par SCDA.**
- **FC MORMANT** : Mail en date du 31/07/2020. Module jeunes arbitres. **Pris note.**
- **FC MELUN** : Mail en date du 20/08/2020. Demande d'un intervenant CDA pour les modifications des Lois du jeu. **Transmis à la CDA.**
- **FC NANDY** : Mail en date du 26/08/2020. Demande d'arbitres officiels pour la saison 2020/2021. **Réponse apportée par le secrétariat du District.**
- **US PONTIERRY** : Mail en date du 27/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- **CS BRAYTOIS** : Mail en date du 01/09/2020. Demande d'arbitres officiels pour la saison 2020/2021. **Réponse apportée par le secrétariat du District.**
- **ES BRIE NORD** : Mail en date du 16/09/2020. Demande d'arbitres officiels. **Transmis à la section désignation.**
- **FC MELUN** : Mail en date du 16/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **FC NANDY** : Mail en date du 16/09/2020. Désignation d'arbitres officiels. **Transmis à la section désignation.**
- **SNECMA SPORTS VILLAROCHE.** Mail en date du 18/09/2020. Désignation d'arbitres officiels. **Transmis à la section désignation.**
- **CS MEAUX ACADEMY** : Mail en date du 25/09/2020. Demande d'arbitres officiels. **Transmis à la section désignation.**
- **BOISSISE PRINGY** : mail en date du 28/09/2020. Arbitrage match. **Vu.**
- **US PONTIERRY** : Mail en date du 28/09/2020. Demande d'arbitres officiels pour la saison 2020/2021. **Réponse apportée par le secrétariat du District.**
- **PAYS CREÇOIS FC** : Demande d'officiel Futsal. **Transmis à la section désignation Futsal.**

## 2. SITUATION DES EFFECTIFS

### a. BLESSURES / MALADIE

- Mail du 15/09/2020 de M. Julien FORTUNE, arbitre D3, de son arrêt jusqu'au 30/09/2020. Certificat médical fourni.

- Mail du 16/09/2020 de M. Alvaro CAMPOS SUAREZ, arbitre D4 de son arrêt jusqu'au 20/09/2020. Certificat médical fourni.
- Mail du 18/09/2020 de M. Gilles TISSIER, arbitre ARFD, de son arrêt jusqu'au 27/09/2020 inclus. Certificat médical fourni.
- Mail du 24/09/2020 de M. Amine MERHFOUR, JAD, de son arrêt jusqu'au 30/09/2020. Justificatif fourni.
- Mail du 25/09/2020 de M. Bruno TIERSEN, arbitre AFD, de son arrêt jusqu'au 11/10/2020. Justificatif fourni.
- Mail du 28/09/2020 de M. Patrick VACHE, arbitre D4, de son arrêt jusqu'à nouvel ordre. Justificatif fourni.
- Mail du 27/09/2020 de M. Yann COHEN, arbitre D2, de son arrêt pendant un mois Certificat médical fourni.

**La Section prend note de ces courriels, souhaite un complet rétablissement aux arbitres et transmet aux sections désignations et observations.**

#### **b. MUTATIONS**

**Alhassane BANGOURA** : Mutation vers le District de Loire Atlantique.

**Hassane EL GOUMLI** : Provenance du District de l'Aude.

**Nicolas LEFEBVRE** : Provenance du District de la Côte d'Opale.

#### **c. REPRISE DE L'ARBITRAGE**

**Sofiane HOUAMED** : Voir PV CDA du 28/08/2020.

### **3. APPLICATION DU R.I. DE LA C.D.A.**

#### **ANNEXE 5 :**

**Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :**

#### **a. DECONVOICATIONS**

Les Arbitres concernés recevront une notification.

*Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.*

#### **b. ABSENCES**

Les Arbitres concernés recevront une notification.

*Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.*

#### **c. RETARD**

Néant.

#### **d. REPRISE DE DOSSIERS**

Néant.

#### e. MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS

Les Arbitres concernés recevront une notification.

*Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.*

#### f. CONCERNANT LES ARBITRES DE DISTRICT MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

Néant.

### 4. COMMUNICATION AVEC LA C.D.A.

#### a. RAPPELS AUX ARBITRES OFFICIELS

##### Recours à une feuille de match papier :

- Situation n° 1 : En cas d'impossibilité d'utiliser la feuille de match informatisée ou lorsque la compétition n'est pas soumise à la F.M.I., il est recouru à une feuille de match papier, dans ce cas la présentation des licences se fait au moyen de l'outil Footclubs Compagnon.
- Situation n° 2 : Si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence. Dans ce cas :
  - Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée,
  - L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Situation n° 3 : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.
- Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : Dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

##### Règlements des compétitions :

- Il est prescrit de bien appliquer les règlements spécifiques de chaque compétition, concernant par exemple le nombre de joueurs remplaçants lors des matchs de coupe.
- Tous les règlements sont accessibles sur le site internet du District de Seine-et-Marne, rubrique DOCUMENTS, puis STATUTS & RÈGLEMENTS et enfin RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS.

##### Feuille de Match Informatisée :

- Le cas échéant, il est prescrit de bien indiquer, dans les **observations d'après match**, toutes les exclusions prononcées.

##### Consultation des Désignations (via MyFFF)

- Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site [www.fff.fr](http://www.fff.fr) (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et jusqu'au vendredi à 19h00.



- En tout état de cause, un officiel est susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment aussi, il est fait obligation à chaque officiel NON DECLARE INDISPONIBLE de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur Internet ainsi que chaque jour à partir de 19h00 et au plus tard juste avant le départ pour son match, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc.) ou une erreur d'horaire ou de lieu.
- Un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A. Un officiel qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur Internet sa désignation ne peut prétendre au remboursement de ses frais.

#### Réserves techniques aux lois du jeu :

- En aucun cas l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elle lui paraisse justifiée ou non.
- Il est du devoir de l'arbitre assistant d'intervenir immédiatement s'il se rend compte que le directeur de jeu commet une faute technique.

### **b. COMMUNICATION REGLEMENTAIRE AVEC LA C.D.A ET/OU LE SERVICE ARBITRAGE**

Il faut utiliser l'adresse mail officielle de la CDA 77.

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

**Le téléphone portable de la CDA n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (blessure ou maladie « de toutes dernières minutes » par exemple).**

#### **Rappel des procédures de transmission :**

- **Frais d'arbitrage : [comptabilite@seineetmarne.fff.fr](mailto:comptabilite@seineetmarne.fff.fr)**
- **Rapport d'arbitrage : [secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr) + adresse mail officielle CDA 77**

Le délai d'envoi des rapports est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

La note de frais est à envoyer par l'arbitre dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.

#### **Feuille de Match Informatisée (F.M.I) :**

La Section Administrative rappelle à l'ensemble des arbitres officiant sur les rencontres pour lesquelles l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I) est effective "qu'il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport en cas de non-utilisation de la F.M.I".

Les manquements constatés seront sanctionnés en application de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A.

### **c. FORMALITES ET CONSIGNES ADMINISTRATIVES (EXTRAIT ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA) – RAPPELS**

#### **Indisponibilités :**

A adresser au minimum 21 jours avant la date d'indisponibilité.

Saisie à effectuer via votre compte MyFFF disponible sur le site [www.fff.fr](http://www.fff.fr)

A moins de 15 jours d'indisponibilité définie, toute demande spécifique doit se faire obligatoirement PAR ECRIT via l'adresse mail officielle de la CDA.

Par principe, un arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible est de fait désignable par la CDA.

#### **Déconvocation :**

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une déconvocation.

Toute déconvocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

### **Modalités de remboursement des frais d'arbitrage :**

- La note de frais est à envoyer par l'arbitre à [comptabilite@seineetmarne.fff.fr](mailto:comptabilite@seineetmarne.fff.fr) dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.
- Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.
- Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.
- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable.

### **Blessure / Maladie :**

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.
- Saisir une indisponibilité sur MyFFF correspondant à la durée effective d'arrêt.

### **Absence / Retard / Match non joué ou arrêté :**

Les Arbitres doivent immédiatement et uniquement avertir la CDA en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés ou bien lors d'une rencontre arrêtée, quel qu'en soit le motif (par téléphone sur la permanence de la CDA puis par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77).

**Dans cette situation, l'appel à la permanence téléphonique du District n'est pas prescrit.**

**Rappel :** En aucun cas, les arbitres ne doivent contacter directement les clubs.

### **Demandes d'explications :**

Un arbitre qui fait l'objet d'une demande d'explications dispose de 72 heures pour fournir sa réponse par retour de mail ou par télécopie. En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission sera amenée à juger le dossier sur pièce.

## **d. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

### **Ils sont disponibles dans la rubrique "DOCUMENT" de votre espace MyFFF :**

- Fiche de frais Arbitre
- Rapport Arbitre
- Fiche de déconvocation Arbitre
- Fiche absence Arbitre
- Guide utilisation MyFFF

La section administrative souhaite de bonnes vacances à tous. Prenez bien soin de vous et de vos proches et surtout, appliquez bien les gestes barrières.

Prochaine réunion de la Section Administrative : **22/10/2020.**

Fin de la réunion : 19h30



# Commission Départementale des Statuts & Règlements

## PROCÈS VERBAL du mardi 06 octobre 2020

Réunion en VISIO CONFERENCE

**Président** : Julio MARQUES

**Secrétaire de séance** : Patrick STEFFEN

**Présents** : Patrick GAUDIN - Patrick MOUILLARD - Alain PARENT - Christophe LE MINOUX

**Assiste** : Christiane CAU

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

### REPRISE DE DOSSIERS

**Match N° 22522607**  
**PLAINE DE FRANCE 1 / MEAUX ADOM 2**  
**SENIORS D3A du 27/09/2020**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Réclamation du club de PLAINE DE FRANCE sur la participation du joueur N° 14 de l'équipe de MEAUX ADOM, au motif suivant : 13 joueurs inscrits sur la feuille de match de l'équipe de MEAUX ADOM et un joueur N° 14 participant à la rencontre, non indiqué sur la FMI,  
Dossier mis en délibéré

**Match N° 22524425**  
**PONTAULT USM 1 / MONTEREAU 1**  
**U16 D1 du 27/09/2020**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Réclamation d'après-match du club de PONTAULT COMBAULT sur la qualification et la participation de M. GOMES OLIVEIRA Léonard et M. DIAGANA Boubakar, joueurs du club de l'ASA MONTEREAU, au motif que ces 2 joueurs n'apparaissent pas sur la feuille de match, seul apparait le nom de M. KAARALI Younes, ce dernier n'ayant pas participé à la rencontre.  
La Commission après lecture du rapport du délégué officiel, demande à l'Éducateur du club de MONTEREAU de lui faire parvenir une copie de la photo de la FMI prise avant la validation de celle-ci pour le 13/10/2020 avant 12H00

**Match N°22523506**  
**COULOMMIERS 11 / COUNTRY 11**  
**VETERANS D3A du 27/09/2020**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Réclamation d'après match du club de COURTRY F. au motif suivant : l'équipe de COULOMMIERS a fait rentrer son arbitre assistant (80<sup>ème</sup>) en lieu et place du numéro 14 sans blessure apparente du joueur sortant

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Après lecture du courrier de l'arbitre bénévole de la rencontre

Considérant que le club de COULOMMIERS n'a pas fait parvenir ses observations,

Considérant l'Article 17.5 Alinéa C des Règlements du District,

Après en avoir délibéré, décide,

Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de COULOMMIERS 11, et en attribue le gain à l'équipe de COURTRY 11 (3 points ; 0 but).

- Débit : COULOMMIERS : 43,50 €

- Crédit : COURTRY : 43,50 €

## **CHAMPIONNAT**

### **Match N° 22523416**

**BRIE FC 11 – MEAUX PORT. 11**

**VETERANS D2A du 27/09/2020**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Match arrêté à la 17<sup>ème</sup> minute, suite à la blessure d'un joueur de BRIE FC,

La Commission, après étude des pièces versées au dossier,

Considérant la gravité de la blessure du joueur concerné et son évacuation par les services de secours,

Après en avoir délibéré, décide,

Match à rejouer et transmet le dossier à la COC.

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur de BRIE FC.

### **Match N° 22524946**

**FC OZOIR 77 12 – PONTAULT USM 11**

**VETERANS D2B du 13/09/2020**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Réserve du club de PONTAULT USM, sur la participation et la qualification de l'équipe d'OZOIR, sachant qu'il n'a pas pu faire un contrôle visuel des licences vu que la feuille de match n'a pas été remise en début de match mais seulement à la mi-temps et que la tablette ne fonctionnait pas

La Commission, après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en premier ressort

Considérant que la réserve doit être nominale et motivée, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142 des R.G. de la F.F.F.

Considérant que les réserves déposées par le club de PONTAULT USM sont insuffisamment motivées,

Par ces motifs, dit les réserves irrecevables en la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Règlements District Titre IV Article 30.12

- Débit : PONTAULT USM : 43,50 €

### **Match N° 23100182**

**CHAMPS FC 11 – FC GUIGNES 11**

**VETERANS D4 du 27/09/2020**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Mail du club de GUIGNES FC indiquant la non-présence d'éducateurs, de dirigeants et de suffisamment de joueurs, à 9 h 15, pour le match précité en objet. De plus, aucune tablette, ni feuille de match vierge n'étaient mises à disposition. Le match n'a donc pas pu avoir lieu

La Commission, après étude des pièces versées au dossier

Considérant la décision de la COC parue au journal 141 du 04/09/2020 (COC 02/09/2020) accordant la demande de CHAMPS FC pour jouer les rencontres à domicile sur le stade de la Fontaine aux Coulons, de l'équipe VETERANS D4 à 9h00 été comme hiver.

Considérant le courrier de GUIGNES FC désirant remplir la tablette à 9 h 00 passé (9 h 05) précisant que la tablette n'a pas fonctionnée car la FMI n'était plus disponible pour délai dépassé.

Considérant qu'à 9 h 15 la feuille de match papier n'était toujours pas disponible

Considérant qu'à cette même heure les dirigeants et joueurs étaient en nombre insuffisant pour commencer le match

Considérant que sur la feuille de match papier il est bien précisé que la rencontre devait débuter à 9 h 00

Après en avoir délibéré, décide,

Match perdu pour forfait retard (0 point ; 0 but) à l'équipe de CHAMPS FC 11 et en attribue le gain (3 points ; 5 buts) à l'équipe de FC GUIGNES 11

RG District Article 23.1

- Débit : CHAMPS FC : 43,50 €

- Crédit : GUIGNES : 43,50 €

## **DOSSIER EN ATTENTE**

**Match N° 23100644**

**LOGNES 21 – BUCEENNE 21**

**VETERANS + 45 ANS Poule D du 27/09/2020**

## **TERRAINS IMPRATICABLES**

**Match N° 22523964**

**GATINAIS VL 1 – NANGIS 1**

**U16 D2C du 04/10/2020**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Considérant l'arrêté municipal transmis au District et au club adverse le samedi 03/10 à 10H07.

La Commission dit que la procédure hors délai a été respectée et dit match à jouer et transmet-le dossier à la Commission d'organisation des compétitions

Règlements généraux Titre III Article 20.6

**Match N° 22523690**

**GATINAIS VL 11 – EVERLY/BRAY 11**

**VETERANS D3C du 04/10/2020**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Considérant l'arrêté municipal transmis au District et au club adverse le samedi 03/10 à 10H07.

La Commission dit que la procédure hors délai a été respectée et dit match à jouer et transmet-le dossier à la Commission d'organisation des compétitions

Règlements généraux Titre III Article 20.6

**Match N° 23261259**

**NANTEUIL 5 – LAGNY MESSAGERS 5**

**CDM 2DA du 04/10/2020**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Considérant l'arrêté municipal transmis au District et au club adverse le 02/10/2020

La Commission dit que la procédure hors délai a été respectée et dit match à jouer et transmet le dossier à la Commission d'organisation des compétitions

Règlements généraux Titre III Article 20.6



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du mardi 06 octobre 2020

**Président de séance** : André ANTONINI

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude OFFREDI

**Présents** : Jean Yves VISSUZAINÉ - Monique MACHO (CD)

**Absents excusée** : Jean-Marie GENTILS

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1. L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- \* **Contrôle** des feuilles de matchs toutes catégories du **27/09**
- \* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- \* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- \* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

## FEUILLES DE MATCH ET DE PLATEAUX MANQUANTES

La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois les feuilles de match suivantes :

### 55 ANS du 27/09/2020

- **Match N°23064686** – LIZY 31 /ANNET-ST THIBAUT-LAGNY 31
- **Match N°23064774** – VILLEPARISIS 31 / DAMMARTIN 31
- **Match N°23064775** – LE PIN 31 / CHEMINOTS EST 31
- **Match N°23064864** – BUSSY 31 / ROISSY ANTILLAIS 31
- **Match N°23064866** – FERRIERES 31 / VAL D'EUROPE 31
- **Match N°23064956** – CAMPELIENNE 31 / PAYS BIÈRE 31

## SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

**NOTE :** nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission prend note des différents rapports reçus suivants :

**MATCH: 23063533**

**FUTSAL SENIORS D1**

**AVON FUTSAL 2 / JOLIOT GROOM'S 2 du 03/10/2020**

Lecture du rapport de l'arbitre.

Non utilisation FMI

La commission rappelle au club d'AVON FUTSAL de veiller au bon fonctionnement pour le match suivant

## FORFAITS

### REUNIONAIS SENART

**Seniors D1F.**

Lecture du courrier du club avisant du forfait général.

**Amende 57€**

### LESIGNY

**Seniors D1F.**

Lecture du courrier du club avisant du forfait général.

**Amende 57€**

### BUSSY

**Seniors D1F.**

Lecture du courrier du club avisant du forfait général.

**Amende 57€**

### VILLEPARISIS 2

**Futsal D2**

Lecture du courrier du club avisant du forfait général.

**Amende 57€**

### BUCEENNE

**Crit. 55 Ans**

Lecture du courrier du club avisant du forfait général.

**Amende 57€**

### MAREUIL

**Crit. 55 Ans**

Lecture du courrier du club avisant du forfait général.

**Amende 57€**

### CESSON VSD

**Crit. 55 Ans**

Lecture du courrier du club avisant du forfait général.

**Amende 57€**

## RENCONTRES REPORTEES OU INVERSEES

### Futsal

**Match 23064435**

**ESPOIRS MELUNAIS 1 / DAMMARIE 1 du 09/10/2020**

**Futsal D2**

Lecture du courrier de ESPOIR MELUNAIS avisant que le gymnase n'est pas disponible.

Lecture de l'attestation de la mairie confirmant l'indisponibilité.

**La Commission reporte cette rencontre au 23/10/2020**

### Féminines

**Match 23283607**

**LE MEE 1 / PONTHERRY 1 du 11/10/2020**

**Critérium U15F**

Lecture du courrier de LE MEE demandant le report de la rencontre  
**La Commission refuse, la date étant prévue au calendrier**

**Match 23280464**

**NANDY SAIVGNY 1 / LE MEE 1 du 10/10/2020**

**Critérium U13F**

Lecture du courrier de LE MEE demandant le report de la rencontre  
**La Commission refuse, la date étant prévue au calendrier**

## **COUPES**

**TIRAGE COUPE 77 FEMININES A JOUER LE 17/10**

**TIRAGE COUPE 77 FUTSAL A JOUER LE 14/11**

Prochaine réunion le 20 octobre à 16H00.





# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 08 octobre 2020

**Présidence** : André LE MINOUX

**Secrétaire de séance** : Olivier FERNANDEZ (administratif)

**Présents** : - Francis BERNAVILLE - Sylvère MULLER

**Absents excusés** : André ANTONINI - Marcel CULEDDU - Jean-Yves MEUNIER

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- \*Suivi feuille de match informatisé (FMI)
- \*Feuilles de matchs manquantes
- \*Traitement des demandes d'horaires Spéciaux
- \*Reports/Modification de matchs
- \*Fermeture terrains
- \*Terrains/Avis CDTIS
- \*Suspension de Terrains

### SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

**En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.**

**NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.**

#### Match 22526463 Pontault UMS 1 – Quincy Voisins 1 Seniors D1 du 04/10/2020

La Commission, suite au courriel de M. Mourad HADJEMI, arbitre officiel, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI,

Considérant que M. Mourad HADJEM a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre (5-0)
- Capture d'écran avec liste des joueurs inscrits des 2 équipes sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Capture d'écran avec sanctions disciplinaire,
- Capture d'écran avec remplacements et blessé,
- Capture d'écran, pas de réserves avant match, ni d'observations après match etc

**La Commission enregistre le score de la rencontre (5 buts à 0 en faveur de Pontault UMS)**

**Match 22522880 Mormant FC 1- Pontault UMS 2 Seniors D3D du 04/10/2020**

La Commission, suite au courriel de M. Franck BONSIGNORE, président du club de MORMANT, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de MORMANT FC a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre (2-2)

La Commission demande aux clubs de MORMANT et de PONTAULT UMS de transmettre les renseignements suivants :

- liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- score de la rencontre
- Si sanctions disciplinaires, fournir la liste des personnes sanctionnées
- Si présence de blessé, fournir la liste des personnes
- Si présence de réserves avant match, observations après match etc ...

**Match 22523693 Bombon 11- Nangis 11 Vétérans D3C du 04/10/2020**

La Commission, suite au courriel de M. Thomas BRIAND, du club de BOMBON, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de BOMBON a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre (1-2)
- Capture d'écran avec liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Capture d'écran, pas de réserves avant match, ni d'observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club de BOMBON de transmettre les renseignements suivants :

- Si sanctions disciplinaires, fournir la liste des personnes sanctionnées

La Commission demande au club de NANGIS de transmettre les renseignements suivants :

- liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- score de la rencontre
- Si sanctions disciplinaires, fournir la liste des personnes sanctionnées
- Si présence de réserves avant match, observations après match etc ...

**Match 23060406 Servon/Alliance/Chevry 1- Nandy 1 U14 D4C du 04/10/2020**

La Commission, suite au courriel de M. Eric ROBLAIN, président du club de SERVON, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI,

Considérant que le club de SERVON a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre (3-2)
- Capture d'écran avec liste des joueurs des 2 équipes inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Capture d'écran, pas de réserves avant match, ni d'observations après match etc ...

**La Commission enregistre le score de la rencontre (3 buts à 2 en faveur de Servon/Alliance/Chevry)**

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

22523063	04/10/2020	Seniors	D3F	Vaux Rochette 2	FC Guignes 1
				En attente réception original de la Feuille de match	
23099819	04/10/2020	Seniors	D4C	Boissise 3	Dammarie City 1
				En attente réception original de la Feuille de match	
23261522	04/10/2020	CDM	D2C	Bois le Roi 5	N.U.S.O. Foot 5
				En attente réception original de la Feuille de match	
23100077	04/10/2020	Vétérans	D4A	Meaux ADOM 11	Brie des Morins 11
23100281	04/10/2020	Vétérans	D4C	Nangis 12	Montereau 11
22523783	04/10/2020	U16	D2A	Claye Souilly 2	Val de France 1
23096109	04/10/2020	U16	D3A	Villeparisis 2	Lagny 1
				En attente réception original de la Feuille de match	
23096730	04/10/2020	U16	D3E	Bois le Roi 1	Savigny 2
				En attente réception original de la Feuille de match	
23060496	03/10/2020	U14	D4D	Varennes 1	Bois le Roi 1
				En attente réception original de la Feuille de match	

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

23100371	27/09/2020	+45 ANS	Gr. A	Courtry 21	Villeparisis 21
				En attente réception original de la Feuille de match	
23096105	27/09/2020	U16	D3A	Chelles 2	Lagny 1
				En attente réception original de la Feuille de match	
23096725	27/09/2020	U16	D3E	Senart M. 3	Savigny 2
23060400	26/09/2020	U14	D4C	Pontault P./Emera. 2	Servon/Alliance/Chev 1
23060401	26/09/2020	U14	D4C	Noisiel Foot Ac. 1	Combs 2
22972133	30/09/2020	U16	Cpe 77	Noisiel Foot Ac. 1	BrieFC/Goelly 1
22971228	29/09/2020	U14	Cpe 77	Gretz Tournan 1	Coulommiers 1

**Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes**

NEANT

## HORAIRES SPECIAUX

### Dammarie City (560605)

\*SENIORS (1) D4 – **17 heures 00** été comme en hiver (stade P. Guillot -terrain synthétique à Dammarie les Lys) En attente

### Le Pin Villevaudé (527744)

\*VETERANS (11) D1 – **9 heures 00** été comme en hiver (stade R. Briancon à Le Pin) accordé

\*CDM (5) D2 – **11heures00 9 heures 00** été comme en hiver (stade R. Briancon à Le Pin) accordé

### Vaux Rochette (546364)

\*U16 (2) D3- **15 heures 00**–été comme en hiver (Stade de la Mare aux champs à Vaux le Penil) accordé à compter du 13/10/2020

**Villeparisis U.S.M (524135)**

\*SENIORS (3) D3- 15 heures 30-été comme en hiver (Stade des Petits Marais à Villeparisis) accordé

## **REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS**

### **CHAMPIONNATS / COUPES**

Sans date

**Match 23100376 Claye S. 22– Villeparisis 21 +45 ANS Gr.A (du 04/10/2020)**

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre le 14/10/2020 à 20h30

En attente accord du club de **VILLEPARISIS**

**Match 22525219 Ozoir 2– Trilport 1 Seniors D2A (du 04/10/2020)**

Demande de modification de date par courriel du club d'**OZOIR** pour disputer la rencontre le 18/10/2020

**Demande refusée par le club de TRILPORT**

Demande de modification de date par courriel du club de **TRILPORT** pour disputer la rencontre le 25/10/2020

En attente accord du club d'**OZOIR**

Week-end du 10 et 11 octobre 2020

**Match 22523789 St Pathus 1– Courtry 1 U16 D2A du 11/10/2020**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 13h00

**Accord de la Commission**

**Match 23060498 Montereau 3– Avon/Hericy 2 U14 D4C du 10/10/2020**

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h30

**Accord de la Commission**

**Match 23093733 Vaux Rochette 2– Provins Sourdun 1 U16 D3E du 11/10/2020**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de **PROVINS SOURDUN**

**Match 23096118 Esbly 1– Chelles 2 U16 D3A du 11/10/2020**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de CHELLES

En attente accord du club de **ESBLY**

**Match 23096881 Montereau 3– Ol. Loing 1 U16 D3E du 11/10/2020**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

**Demande refusée par le club de OL. LOING**

**Match 22523875 Chelles 1– Val d'Europe 1 U16 D2B du 11/10/2020**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 12h00

En attente accord du club de **VAL D'EUROPE**

**Match 23100085 Dammartin 13– Meaux ADOM 11 Vétérans D4A du 11/10/2020**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 9h30

En attente accord du club de **MEAUX ADOM**

**Match 22523968 Montereau 2– Pays Bieres 1 U16 D2C du 11/10/2020**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 10/10/2020 à 16h30 au lieu du 11/10/2020 à 13h00

**Demande refusée par le club de PAYS BIERES**

**Match 22523965 Ponthierry 1– Longueville 1 U16 D3C du 11/10/2020°**

Demande de modification de date par courriel du club de **PONTHIERRY** pour disputer la rencontre le 25/10/2020

En attente accord du club de **LONGUEVILLE**

**Match 23100653 Isles Villenoy 21– Changis 21 +45 ANS groupe D du 11/10/2020°**

Demande de report par courriel du club d'**ISLES VILLENOY** pour disputer la rencontre à une date ultérieure.

Le club d'Isles Villenoy ayant un problème d'occupation de terrain (1 terrain-2 rencontres)

Le club d'Isles Villenoy n'ayant pas trouvé de solution de repli,

La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

**[Week-end du 17 et 18 octobre 2020](#)**

**Match 23281779 Thorigny/Annet 2– Val de L'Yerres 1 U16 Coupe Comité du 18/10/2020**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY/ANNET** pour disputer la rencontre le 25/10/2020 au lieu de 18/10/2020

En attente accord du club de **VAL DE L'YERRES**

**[Week-end du 07 et 08 novembre 2020](#)**

**Match 22523254 Maisoncelles 5–Provins-Sourdun 5 CDM D2B du 08/11/2020**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de PROVINS-SOURDUN

En attente accord du club de **PROVINS-SOURDUN**

**[Week-end du 28 et 29 novembre 2020](#)**

**Match 23261414 Maisoncelles 5–Servon 6 CDM D2B du 29/11/2020**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de SERVON

**Demande refusée par le club de SERVON**

**[Week-end du 16 et 17 janvier 2021](#)**

**Match 23261424 Maisoncelles 5–Presles 5 CDM D2B du 17/01/2021**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de PRESLES

**Demande refusée par le club de PRESLES**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de PRESLES à 11h40

**Demande refusée par le club de PRESLES**

**[Week-end du 23 et 24 janvier 2021](#)**

**Match 23261429 Maisoncelles 5–Emerainville 5 CDM D2B du 24/01/2021**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club d'EMERAINVILLE

En attente accord du club d'**EMERAINVILLE**

# **FERMETURES DE TERRAINS**

Merci aux clubs ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;  
A défaut la commission appliquera le règlement, RSG District Article 40.1

# **SUSPENSIONS DE TERRAINS**

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

## **Club de COUNTRY:**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,**

« ... **Match 21480975**

**Courtry 1 – Thorigny 1**

**Seniors D2B du 08/12/2019**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

- **d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Courtry que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 11/10/2020 : Match 22522797 Courtry 1 – Pommeuse 1 Seniors D3C**

La Commission, suite au courriel du club de COUNTRY

Considérant que le club de Courtry après accord du club de Pommeuse a obtenu le prêt des installations de POMMEUSE

La rencontre 22522797 Courtry 1 – Pommeuse 1 Seniors D3C, aura donc lieu à 15h00 à Pommeuse, le club recevant restant le club de Courtry.

**Club de THORIGNY:**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,**

« ... Match 21480975

**Courtry 1 – Thorigny 1**

**Seniors D2B du 08/12/2019**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

- d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 01/11/2020 : Thorigny 1 – Ozoir 2 Seniors D2A**

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

**Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »**

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 15/11/2020 : Thorigny 1 – Pays Crécois 2 Seniors D2A**

**Du 22/11/2020 : sous réserve de la qualification de l'équipe de Thorigny pour le tour 3 de la Coupe Comité**

**Du 06/12/2020 : Thorigny 1 – Le Pin Villevaudé 1 Seniors D2A**

**Club d'Othis :**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,**

« ... Match 22142227

**Othis 2 – Quincy 2**

**Seniors Coupe Comité du 17/11/2019**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

**La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.**

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 08/11/2020 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A**

**Du 29/11/2020: Othis 2 – Brie Nord 1, Seniors D3A**

**Club de Nanteuil :**

**Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,**

« ... Match 21910065

**Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2**

**Seniors D4B du 13/10/2019**

*La Commission,*

*Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,*

*Après rappel des faits et de la procédure,*

*Après lecture des pièces versées au dossier,*

(.../...)

**S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :**

*Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,*

Par ces motifs, la commission,

**Confirme la décision dont appel.**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Nanteuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 01/11/2020 : Nanteuil 2 – Magny 2 Seniors D4B**

**Club de Cosmo/Mareuil :**

**Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,**

« ... Match 21910065

**Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2**

**Seniors D4B du 13/10/2019**

*La Commission,*

*Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,*

*Après rappel des faits et de la procédure,*

*Après lecture des pièces versées au dossier,*

(.../...)

**S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :**

*Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,*

Par ces motifs, la commission,

**Confirme la décision dont appel.**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 11/10/2020 : Match 23054213 Cosmo 2 – Courtry 2 Seniors D4B**



La Commission, suite au courriel du club de COSMO,  
Considérant que le club de COSMO a obtenu le prêt des installations du stade du Pré-Manche à Voulangis,  
Considérant que ces dernières ne sont plus disponibles suite à un arrêté municipal,  
Par ces motifs,  
La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure, la sanction sera applicable sur la nouvelle date de jeu de la rencontre.

**Club d'AVON:**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 15/03/2020,**

**« ... Match 22113831**

**Lognes 1 – Avon 1**

**Seniors D1 du 16/02/2020**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

**d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain à l'équipe Senior 1 d' Avon pour jet de projectile, de l'eau en la circonstance, d'un spectateur en direction d'un officiel,**

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Avon que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

La Commission, suite au courriel du club d'AVON

Considérant que le club a obtenu le prêt des installations de VULAINES pour la rencontre listée ci-dessous

La Commission émet un avis favorable, sous réserve des horaires et des rencontres déjà programmées sur les installations.

**Du 11/10/2020 : Avon 1 – Lognes 1 Seniors D1**



# Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

## PROCES VERBAL du jeudi 01 octobre 2020

REUNION RESTREINTE PAR TELEPHONE

### TERRAINS VISITES

#### MONTRY Stade ANDRE ROBERT 1 NNI : 77 315 01 01

Visite périodique

Transmettre à ville et au club le rapport de visite de M Patrick AUTREUX et M. Joseph LORENZO du 30/09/2020 confirmation en niveau 6 de l'installation citée en rubrique

#### MONTRY Stade ANDRE ROBERT 2 NNI : 77 315 01 02

Visite périodique

Transmettre à ville et au club le rapport de visite de M Patrick AUTREUX et M. Joseph LORENZO du 30/09/2020 confirmation en niveau foot A11 de l'installation citée en rubrique

#### CHELLES Stade des CHEMINOTS N.N.I 77 080 01 01

A la demande du club

Transmettre au club le rapport de visite de M BERNAVILLE Francis et M.AUTREUX Patrick du 31 Janvier 2020 confirmation en niveau 6 de l'installation citée en rubrique (déjà transmis en mars 2020)

#### MOUSSY LE NEUF Stade MUNICIPAL N.N.I. 77 322 01 01

Visite de contrôle pour homologation du terrain en schiste transformée en Synthétique avec le Commissaire de la LPIFF le 24/09/2020

### CONFIRMATION ECLAIRAGE

#### TORCY Complexe Sportif du FREMOY N.N.I. 77 468 01 01

Contrôle d'éclairage avec le Commissaire de la LPIFF le 07/09/2020

#### OZOIR LA FERRIERE Stade des TROIS SAPINS N.N.I. 77 350 01 01

Contrôle d'éclairage avec le Commissaire de la LPIFF le 10/09/2020

### TERRAINS A VISITER

#### CROUY SUR OURCQ Stade de ROLAND LUCIA NNI : 77 232 01 01

M.SCOUARNEC PATRICK prendra rendez-vous pour la visite décennale

**COUILLY PONT AUX DAMES Stade PIERRE VALLET NNI : 77 128 01 01 – 77 128 01 02  
77 128 01 03**

Rendez-vous le mardi 6 octobre pour la visite décennale MM. AUTREUX Patrick / LORENZO Joseph

**CHARNY Stade J.C Clément 1 N.N.I 77 095 01 01**

**CHARNY Stade J.C Clément 2 N.N.I 77 095 01 02**

Rendez-vous le Vendredi 6 novembre pour la visite décennale

**CONGIS SUR THERROUANNE stade DENIS MASIERO N.N.I 77 126 01 01 - 77 126 01 02**

Visite périodique M.MARQUES JULIO prendra rendez-vous pour la visite décennale

**COLLEGIEN Stade JACKY RIVIERE NNI : 77 121 01 01**

Prendre rendez-vous pour la visite décennale

**COLLEGIEN Stade LES SAULES NNI : 77 121 02 01**

Prendre rendez-vous pour la visite décennale

**JOUARRE Stade GUINICOLLE NNI : 77 238 01 01**

Prendre rendez-vous pour la visite décennale

**TRILPORT COMPLEXE SPORTIF DE LA NOYERIE NNI : 77 475 01 02 – 77 475 01 03**

Prendre rendez-vous pour la visite décennale

**ECLAIRAGE A CONFIRMER**

BUSSY SAINT GEORGES Stade MAURICE HERZOG N.N.I 77 058 02 01

CLAYE-SOUILLY Stade CLEMENT PETIT N.N.I 77 118 01 03

MESNIL AMELOT Stade SAUVANET N.N.I 77 291 01 02

MONTRY DISTRICT N.N.I 77 315 02 01

VILLEPARISIS N.N.I 775 140 02 04

**La Commission prendra rendez-vous avec les clubs ci-dessus**

# Agenda Technique

## FORMATIONS – FORMATIONS OCTOBRE et NOVEMBRE OUVERTES

<i>Objet</i>	<b>Date Début</b>	<b>Date Fin</b>	<b>Localité</b>	<b>Nbre pré-inscrits</b>	<b>Places restantes</b>
U6-U7 – Module 5-6 ans	24/10/2020	24/10/2020	MONTRY	1	<b>20</b>
U9 – Module 7-8 ans (Module Mineurs)	19/10/2020	20/10/2020	MELUN	2	<b>20</b>
U9 – Module 7-8 ans (Module Mineurs)	22/10/2020	23/10/2020	MONTRY	5	<b>15</b>
U9 - Module 7-8 ans	02/11/2020	03/11/2020	MONTRY	0	<b>20</b>
U11 - Module 9-10 ans	26/10/2020	27/10/2020	MELUN	16	<b>6</b>
U11 - Module 9-10 ans	29/10/2020	30/10/2020	MONTRY	20	<b>0</b>
U11 – Module 9-10 ans	16/11/2020	17/11/2020	MELUN	0	<b>22</b>
U13 - Module 11-12 ans	15/10/2020	16/10/2020	MELUN	20	<b>2</b>
U15 – Module 13-14 ans	05/11/2020	06/11/2020	MONTRY	0	<b>20</b>
U17-U19 – Module 13-14 ans	12/10/2020	13/10/2020	MONTRY	17	<b>3</b>
U17-U19 – Module 13-14 ans	05/11/2020	06/11/2020	MELUN	0	<b>22</b>
SEN – Module SENIORS	23/11/2020	24/11/2020	MONTRY	0	<b>22</b>
Certifications Fédérales 1-2-3	21/10/2020	21/10/2020/	MONTRY		<b>COMPLETES</b>

### Attention

Les inscriptions sont validées dès réception du règlement par l'IR2F

Les formations sont ouvertes à J-45 et les certifications à J-60

U16 D3 / Phase 1

29

\* Match lever de rideau

Poule C

Début été : 13H Début hiver : 13H

Fc Cosmo 1	Ferrieres 1	Lagny Messagers 2	Noisiel Foot Academ 1
Ozoir 2	Pays Crecois 2	Pontault P/Emerainv 1	Roissy/Lesigny 2
Torcy/Collegien 4	Val D'Europe 2	Val De France 2	

Journée 01 - Aller 13/09/2020				Journée 12 - Retour 07/02/2021			
53359.	... - ...	23096359	Non affecté 1	-	Lagny Messagers 2	23096425	... - ...
53360.	... - ...	23096360	Roissy/Lesigny 2	-	Val D'Europe 2	23096426	... - ...
53361.	... - ... 12H	23096361	Fc Cosmo 1	-	Noisiel Foot Academ 1	23096427	... - ...
53362.	... - ...	23096362	Torcy/Collegien 4	-	Ferrieres 1	23096428	... - ...
53363.	... - ... 12H	23096363	Pays Crecois 2	-	Ozoir 2	23096429	... - ...
53364.	... - ... 12H	23096364	Val De France 2	-	Pontault P/Emerainv 1	23096430	... - ...

Journée 02 - Aller 27/09/2020				Journée 13 - Retour 07/03/2021			
53367.	0-22	23096367	Val D'Europe 2	-	Torcy/Collegien 4	23096433	... - ...
53368.	14-0	23096368	Ozoir 2	-	Fc Cosmo 1	23096434 12H	... - ...
53369.	3-3	23096369	Ferrieres 1	-	Val De France 2	23096435 12H	... - ...
53370.	0-7	23096370	Pontault P/Emerainv 1	-	Pays Crecois 2	23096436 12H	... - ...
53365.	... - ...	23096365	Roissy/Lesigny 2	-	Non affecté 1	23096431	... - ...
53366.	... - ...	23096366	Noisiel Foot Academ 1	-	Lagny Messagers 2	23096432	... - ...

Journée 03 - Aller 04/10/2020				Journée 14 - Retour 21/03/2021			
53371.	... - ...	23096371	Torcy/Collegien 4	-	Non affecté 1	23096437	... - ...
53372.	... - ...	23096372	Ozoir 2	-	Noisiel Foot Academ 1	23096438	... - ...
53373.	... - ... 12H15	23096373	Roissy/Lesigny 2	-	Val De France 2	23096439 12H	... - ...
53375.	... - ...	23096375	Val D'Europe 2	-	Pays Crecois 2	23096441 12H	... - ...
53376.	... - ...	23096376	Ferrieres 1	-	Fc Cosmo 1	23096442 12H	... - ...
53374.	... - ...	23096374	Pontault P/Emerainv 1	-	Lagny Messagers 2	23096440	... - ...

Journée 04 - Aller 11/10/2020				Journée 15 - Retour 14/03/2021			
53377.	... - ...	23096377	Non affecté 1	-	Noisiel Foot Academ 1	23096443	... - ...
53378.	... - ...	23096378	Torcy/Collegien 4	-	Roissy/Lesigny 2	23096444	... - ...
53379.	... - ...	23096379	Lagny Messagers 2	-	Ozoir 2	23096445	... - ...
53380.	... - ... 12H	23096380	Val De France 2	-	Val D'Europe 2	23096446	... - ...
53381.	... - ... 12H	23096381	Fc Cosmo 1	-	Pontault P/Emerainv 1	23096447	... - ...
53382.	... - ... 12H	23096382	Pays Crecois 2	-	Ferrieres 1	23096448	... - ...

<b>Journée 05 - Aller</b> 08/11/2020					<b>Journée 16 - Retour</b> 28/03/2021				
53383.	...	...	23096383	Non affecté 1	-	Ozoir 2	23096449	...	...
53384.	...	...	12H	23096384	Val De France 2	-	Torcy/Collegien 4	23096450	...
53385.	...	...		23096385	Noisiel Foot Academ 1	-	Pontault P/Emerainv 1	23096451	...
53386.	...	...	12H	23096386	Pays Crecois 2	-	Roissy/Lesigny 2	23096452	...
53387.	...	...		23096387	Lagny Messagers 2	-	Ferrieres 1	23096453	...
53388.	...	...	12H	23096388	Fc Cosmo 1	-	Val D'Europe 2	23096454	...
<b>Journée 06 - Aller</b> 15/11/2020					<b>Journée 17 - Retour</b> 11/04/2021				
53389.	...	...	12H	23096389	Val De France 2	-	Non affecté 1	23096455	...
53390.	...	...		23096390	Pontault P/Emerainv 1	-	Ozoir 2	23096456	...
53391.	...	...		23096391	Torcy/Collegien 4	-	Pays Crecois 2	23096457	12H
53392.	...	...		23096392	Ferrieres 1	-	Noisiel Foot Academ 1	23096458	...
53393.	...	...		23096393	Roissy/Lesigny 2	-	Fc Cosmo 1	23096459	12H
53394.	...	...		23096394	Val D'Europe 2	-	Lagny Messagers 2	23096460	...
<b>Journée 07 - Aller</b> 29/11/2020					<b>Journée 18 - Retour</b> 18/04/2021				
53395.	...	...		23096395	Non affecté 1	-	Pontault P/Emerainv 1	23096461	...
53396.	...	...	12H	23096396	Pays Crecois 2	-	Val De France 2	23096462	12H
53397.	...	...		23096397	Ozoir 2	-	Ferrieres 1	23096463	...
53398.	...	...	12H	23096398	Fc Cosmo 1	-	Torcy/Collegien 4	23096464	...
53399.	...	...		23096399	Noisiel Foot Academ 1	-	Val D'Europe 2	23096465	...
53400.	...	...		23096400	Lagny Messagers 2	-	Roissy/Lesigny 2	23096466	...
<b>Journée 08 - Aller</b> 06/12/2020					<b>Journée 19 - Retour</b> 09/05/2021				
53401.	...	...	12H	23096401	Pays Crecois 2	-	Non affecté 1	23096467	...
53402.	...	...		23096402	Ferrieres 1	-	Pontault P/Emerainv 1	23096468	...
53403.	...	...	12H	23096403	Val De France 2	-	Fc Cosmo 1	23096469	12H
53404.	...	...		23096404	Val D'Europe 2	-	Ozoir 2	23096470	...
53405.	...	...		23096405	Torcy/Collegien 4	-	Lagny Messagers 2	23096471	...
53406.	...	...		23096406	Roissy/Lesigny 2	-	Noisiel Foot Academ 1	23096472	...
<b>Journée 09 - Aller</b> 17/01/2021					<b>Journée 20 - Retour</b> 16/05/2021				
53407.	...	...		23096407	Non affecté 1	-	Ferrieres 1	23096473	...
53408.	...	...	12H	23096408	Fc Cosmo 1	-	Pays Crecois 2	23096474	12H
53409.	...	...		23096409	Pontault P/Emerainv 1	-	Val D'Europe 2	23096475	...
53410.	...	...		23096410	Lagny Messagers 2	-	Val De France 2	23096476	12H
53411.	...	...		23096411	Ozoir 2	-	Roissy/Lesigny 2	23096477	...
53412.	...	...		23096412	Noisiel Foot Academ 1	-	Torcy/Collegien 4	23096478	...

<b>Journée 10 - Aller</b>				<b>Journée 21 - Retour</b>			
24/01/2021				30/05/2021			
53413.	... - ...	12H	23096413	Fc Cosmo 1	- Non affecté 1	23096479	... - ...
53414.	... - ...		23096414	Val D'Europe 2	- Ferrieres 1	23096480	... - ...
53415.	... - ...	12H	23096415	Pays Crecois 2	- Lagny Messagers 2	23096481	... - ...
53416.	... - ...		23096416	Roissy/Lesigny 2	- Pontault P/Emerainv 1	23096482	... - ...
53417.	... - ...	12H	23096417	Val De France 2	- Noisiel Foot Academ 1	23096483	... - ...
53418.	... - ...		23096418	Torcy/Collegien 4	- Ozoir 2	23096484	... - ...
<b>Journée 11 - Aller</b>				<b>Journée 22 - Retour</b>			
31/01/2021				06/06/2021			
53419.	... - ...		23096419	Non affecté 1	- Val D'Europe 2	23096485	... - ...
53420.	... - ...		23096420	Lagny Messagers 2	- Fc Cosmo 1	23096486	12H ... - ...
53421.	... - ...		23096421	Ferrieres 1	- Roissy/Lesigny 2	23096487	... - ...
53422.	... - ...		23096422	Noisiel Foot Academ 1	- Pays Crecois 2	23096488	12H ... - ...
53423.	... - ...		23096423	Pontault P/Emerainv 1	- Torcy/Collegien 4	23096489	... - ...
53424.	... - ...		23096424	Ozoir 2	- Val De France 2	23096490	12H ... - ...